

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE RURALE

CONDITION NÉCESSAIRE AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE*

Introduction

**Claude Joachim
TIKER TIKER,**
Professeur Ordinaire
à l'Université de
Kinshasa, Faculté des
Sciences Économiques
et de Gestion,
Secrétaire Général
Adjoint honoraire
à la Communauté
Économique des
États de l'Afrique
Centrale (CEEAC) ;
Doyen honoraire
à la Faculté des
Sciences Économiques
et de Gestion à
l'Université de
Kinshasa (UNIKIN).
tiker_tiker@yahoo.fr

L'expérience des pays africains, pendant plus de 50 ans, en matière de développement global de leurs espaces, a montré clairement un échec ou un faible niveau de réalisation de ce dernier. Parmi les causes avancées, il y a lieu de noter surtout le laisser pour compte de leur population rurale qui pourtant représente près de 70% de leur population totale et dépend en grande partie du secteur agricole¹. À ce sujet, R. Dumont², dans son fameux et célèbre livre *L'Afrique noire est mal partie* qui lui a valu l'interdiction de se rendre dans certains États africains, peut être considéré aujourd'hui comme un visionnaire. L'auteur avait, à juste titre, fait remarquer aux dirigeants africains l'erreur commise en négligeant l'agriculture au lendemain de leurs indépendances.

Aujourd'hui, 60 ans après leurs indépendances, un peu partout en Afrique subsaharienne, le sous-développement du secteur agricole constitue un obstacle majeur au développement économique et se traduit par l'insécurité croissante, les importations alimentaires massives, l'exode rural intense vidant ainsi le monde rural de ses éléments actifs. La paupérisation généralisée qui y est observée pèse lourdement tant dans le milieu urbain que rural et crée, de ce fait, des distorsions économiques de toute sorte rendant difficile toute stratégie de développement. L'une des causes à l'origine du sous-développement du secteur agricole reste le manque d'accès des populations rurales aux services financiers de base.

* Nous reprenons ici un texte publié dans *Cahiers Économiques et Sociaux*, vol. XXXVII, n°3-4, déc. 2020, pp. 5-22.

1 BANQUE MONDIALE, *Rapport sur les indicateurs de développement dans le monde*, 2017.

2 R. DUMONT, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.

En effet, dans la plupart des pays africains, la majorité de la population se trouve exclue des circuits bancaires formels³. Selon la Banque Mondiale (2015), le nombre d'exclus bancaires en Afrique Subsaharienne avoisine 70 % de la population adulte et touche principalement les zones rurales faiblement dotées en infrastructures de base. À l'origine de cette forte exclusion bancaire se trouvent notamment le manque de proximité avec les institutions financières, l'incapacité des individus à remplir les conditions requises par les banques en termes de documentation, de revenus et de garanties, le niveau élevé des coûts de transactions et la précarité des infrastructures de base rendant la fourniture des services financiers plus coûteuse et plus risquée⁴.

Alors qu'il existe de nombreuses évidences empiriques qui ont démontré que l'accès aux services financiers affecte positivement le bien-être des ménages, le développement des firmes, la création d'emplois, la croissance économique et le développement rural⁵, le contexte de non-bancarisation dans lequel se trouve plongé la majorité des pays africains ne semble pas de nature à favoriser l'atténuation de la pauvreté. D'où, la persistance des inégalités à la base des tensions et autres formes de fléaux qui menacent la paix sociale.

D'après le Rapport de la Banque mondiale sur l'accès aux services financiers, moins de 30 % des adultes en Afrique subsaharienne disposent d'un compte bancaire auprès d'une institution financière rurale⁶. À noter que cette exclusion est généralement plus perceptible en milieu rural où résident la majorité des personnes dépendant principalement du secteur agricole comme source d'emploi et de revenus. Ce qui n'est pas de nature à affecter positivement le bien-être des populations rurales et les contraint à demeurer vulnérables aux risques de nature diverse.

Une revue de la littérature sur les facteurs à la base du faible déploiement des institutions financières en milieux ruraux permet de mettre en avant les risques inhérents à l'activité agricole, le caractère modique des profits à réaliser par les institutions financières, le niveau élevé des coûts de transactions et la précarité des infrastructures physiques comme étant des entraves à la bancarisation⁷. Comme résultat de ce déficit en services financiers de base, nombreux sont les pays de l'Afrique subsaharienne qui sont devenus des espaces à double vitesse, avec d'une part, un espace

3 BANQUE MONDIALE, *Global Financial Inclusion Data base*, FINDEX, Washington, DC., 2015.

4 B. THORSTEN et A. DE LA TORRE, *The Basic Analytics of Access to Financial Services : Financial Markets, Institutions and Instruments*, Policy Research Working, Paper 4026, The World Bank, Washington, DC., 2007.

5 R. CULL et al., "Inclusion financière et développement : de nouvelles évaluations d'impact", Note d'information, n° 92, CGAP, Washington, DC., 2014.

6 BANQUE MONDIALE, *Global Financial Inclusion Data base*, FINDEX, Washington, DC., 2015.

7 D. NORRIS et al., "Identifying Constraints to Financial Inclusion and Their Impact on GDP and Inequality: A Structural Framework for Policy", IMF Working Paper 15/22, International Monetary Fund, Washington, 2015.

urbain ou sont présentes les institutions financières, et d'autre part, un espace rural où ces institutions sont quasi-inexistantes.

De ce qui précède, l'on pourrait être tenté de considérer que, tant que le paysage rural demeurera dans l'état de non-bancarisation ou de sous-bancarisation et sans aucune action efficace pour le transformer, il constituera un handicap à tout effort visant un développement global et harmonieux sur une large base nationale. C'est pourquoi la promotion de l'inclusion financière en milieu rural semble d'une importance non négligeable dans la mise en place des stratégies de développement rural et de réduction de la pauvreté.

Face à cette situation de faible implication des prestataires des services financiers en zones rurales, l'Association Africaine de Crédit Rural et Agricole (AFRACA), dont le siège se trouve à Nairobi (Kenya), a entrepris, depuis un certain temps, une série d'ateliers portant sur des initiatives relatives à la sensibilisation des pays membres sur l'impérieuse nécessité d'engager des actions en vue d'une expansion des services financiers pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations vivant en milieu rural et dépendant principalement du secteur agricole comme source d'emplois et de revenus⁸.

Parmi les ateliers ainsi organisés, il y a lieu de rappeler notamment ceux portant sur l'intermédiation financière rurale pour la croissance et la création des richesses tenus respectivement à Accra (Ghana), du 18-20 août 2010 ; à Harare (Zimbabwe), du 4-6 novembre 2009 ; à Kampala (Ouganda), en septembre 2010 ; à Yaoundé (Cameroun), du 25-27 novembre 2009 ; et à Kinshasa (RD Congo), en novembre 2010, pour lequel nous avons été recruté comme consultant. Il s'est agi dans toutes ces rencontres internationales, d'échange d'expériences en matière d'introduction des services financiers dans le milieu rural et des résultats y obtenus.

Dans le cadre de cet article, nous avons choisi de réfléchir sur un certain nombre de pratiques et innovations présentées par l'AFRACA lors de ses forums sur l'intermédiation financière rurale pour la croissance et la création de richesses en Afrique. Trois questions sont examinées dans cette réflexion. Dans un premier temps, nous nous penchons sur l'environnement spatial des pays de l'Afrique subsaharienne, théâtre de diverses actions menées dans le cadre de l'implantation des services financiers. Ensuite, nous examinons l'incidence positive de l'introduction des services financiers dans l'espace rural ainsi que son impact dans la transformation du monde rural. Enfin, dans le troisième temps, nous faisons le point de quelques pratiques d'intermédiation financière rurale qui se sont révélées concluantes et pouvant servir de pistes de réflexion ou de modèles susceptibles d'être dupliqués.

8 M'KWAWA, « Système de la banque rurale », Communication présentée à l'atelier de l'Association Africaine de Crédit Rural et Agricole (AFRACA) tenu à Kinshasa, 2010.

1. Pays de l'Afrique subsaharienne : réalité des espaces à double vitesse

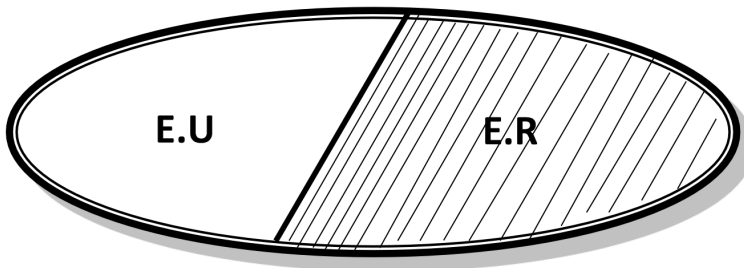
Un regard sur les pays de l'Afrique subsaharienne permet de mettre en lumière un certain nombre de spécificités liées à la structure spatiale. En effet, la structure spatiale de ces pays est marquée par la coexistence de deux espaces distincts dont l'un est de nature rurale et l'autre urbaine et ce, au sein d'un même pays. Cette caractéristique constitue un obstacle majeur au développement de ces pays du fait qu'elle empêche la diffusion et la propagation des progrès d'un espace à un autre et rend difficile la pénétration des services financiers.

Un examen de ces deux espaces permet de comprendre les distorsions qui en découlent et les conséquences sur les perspectives de développement économique.

1.1. De la coexistence de deux espaces à double vitesse

Les pays africains se caractérisent par la coexistence de deux espaces, à savoir : un espace urbain (E.U.) et un espace rural (E.R.). La modélisation de ces deux espaces peut être visualisée à travers la figure 1 ci-après :

Figure 1 : Réalité des espaces à double vitesse en Afrique subsaharienne



De l'analyse de la figure ci-dessus, il y a lieu de mentionner que le premier espace (E.U.), qui est géographiquement plus petit que le deuxième espace (E.R.), se caractérise généralement par une prééminence indiscutable des secteurs d'activités secondaires et tertiaires. Il y est observé également une forte concentration du système bancaire, une dotation relativement importante en infrastructures et une grande densité de la population. La présence de tous ces éléments favorables fait de cet espace un milieu où rayonnent des activités modernes entretenues par une intermédiation financière assez dynamique. Cet espace apparaît ainsi comme un pôle potentiel de croissance économique et donc un espace dominant où le degré de modernisation tant quantitative que qualitative est bien marqué.

Le deuxième espace (E.R.) est caractérisé par une prédominance démographique, évaluée plus ou moins à 70% de la population nationale. C'est principalement la caractéristique des pays en développement où

la majorité de leurs populations résident en zones rurales. Cet espace comprend essentiellement des activités primaires à dominance agricole, la forte exclusion financière en raison du faible déploiement des institutions financières, la faible densité de la population, la précarité des infrastructures de base et la prévalence de la pauvreté. Il constitue ainsi un espace dominé dans lequel les perspectives de développement de croissance restent peu rassurantes.

La présence, au sein d'un même pays, de ces deux espaces, est le résultat de la modernisation technologique qui semble plus bénéficier aux espaces urbains qu'aux espaces ruraux. En effet, l'espace urbain est généralement doté des activités créées en fonction des progrès technologiques et permet aux personnes qui y habitent d'en bénéficier, alors que dans l'espace rural qui est faiblement touché par la modernisation, les individus qui y vivent ne bénéficient que partiellement ou pas du tout des progrès techniques récents.

1.2. Conséquences du clivage entre les deux espaces

Le fossé entre les deux espaces ainsi décrits n'a cessé de se creuser depuis les indépendances des pays africains et a eu, entre autres comme conséquence, la difficulté de propagation des actions de développement et des autres progrès capables d'améliorer les conditions de vie des populations. En outre, la scission entre les deux espaces conduit à des disparités diverses au sein d'un même espace national, où il s'y observe des différenciations, notamment dans le domaine de niveau de vie, exprimé en revenu par tête d'habitant, dans des activités économiques traduites en produit intérieur brut, dans la pauvreté dont le seuil est généralement déterminé sur base du coût de l'achat des produits alimentaires nécessaires à une alimentation adéquate et dans les infrastructures de base garantissant un accès aisé aux services de première nécessité (eau, énergie, routes, ponts, etc.).

Ces inégalités traduisent le clivage entre un espace relativement riche et un autre pauvre, voire précaire, où vit la majorité de la population nationale dont l'activité principale repose essentiellement sur une agriculture aux techniques de production rudimentaires et donc au pouvoir d'achat quasi inexistant. Cette situation est à la base du phénomène de l'exode rural, comparable aux vases communicants où il est observé un passage sans cesse des éléments de l'espace pauvre vers l'espace riche. Ce mouvement a ainsi engendré à son tour un autre problème, celui d'urbanisation tertiaire ou encore sauvage dont les effets, dans les deux espaces, ont développé des distorsions économiques de toute sorte. En effet, le milieu urbain, n'ayant pas été préparé pour accueillir ce flot des migrants en provenance du milieu rural, se trouve ainsi confronté aux multiples problèmes rendant difficiles les possibilités d'une expansion harmonieuse et d'une gestion ordonnée du milieu urbain.

Parmi les problèmes créés par l'exode rural, on peut épingler notamment l'accroissement du nombre de chômeurs en milieux urbains, l'augmentation de la demande en logements face à une offre insuffisante, l'augmentation de la demande alimentaire exerçant une forte pression sur les importations alimentaires massives, la hausse sans cesse de la demande de transport dont l'offre très souvent insuffisante se traduit par l'usure rapide des moyens existants. À cela, il faut ajouter la carence des services collectifs, tels que la distribution d'eau et de l'électricité, de l'assainissement et des conditions d'hygiène.

Quant à l'espace rural, vidé de ses éléments jeunes, actifs et dynamiques par l'exode rural, il se trouve de ce fait confronté à des multiples problèmes susceptibles de handicaper son développement. En effet, cet espace, désormais figure de parents pauvres, est habité dans sa majorité par de petits exploitants d'un certain âge, travaillant sur des superficies n'excédant pas 1 hectare par actif. Les revenus qu'ils en tirent sont modiques et n'incitent pas les producteurs agricoles à accroître leurs productions d'autant plus que l'évaluation de cette dernière est problématique.

Cette situation est à la base des hésitations des institutions financières à s'implanter en zones rurales où les risques semblent être plus importants que les avantages et profits à en tirer. Ainsi, l'inexistence ou la faible présence des services financiers empêchent l'amélioration de productivité agricole, de bonnes conditions de vie et de travail, l'émergence des activités diverses, la reconquête des marchés, l'élargissement des surfaces cultivables et le développement du commerce par manque de moyens de transports et de réseaux routiers améliorés. L'ensemble de ces éléments fait du milieu rural un espace bloqué, habité par des populations vulnérables dont les conditions d'accès au bien-être demeureront difficiles tant que des initiatives en matière de services financiers ne seront pas entreprises.

2. Inter médiation financière rurale et transformation de l'espace rural

Pour la plupart des pays africains, même dits pétroliers ou miniers, l'agriculture occupe une place privilégiée dans leurs économies. En général, le secteur agricole fournit, dans ces pays, près de 70% des emplois, près de 40% du PIB et environ 9% des recettes d'exportation sans compter ses multiples effets induits dans les autres secteurs d'activités. Au regard de cette importance, il est indispensable que ce secteur bénéficie d'une attention particulière, en actes et non simplement en discours, comme cela est souvent le cas. Sans la prise en compte de ce secteur, ce dernier constituera un goulot d'étranglement au processus général de développement national. En effet, le poids du monde rural dans chacun de ces pays africains subsahariens reste une donnée déterminante dans toute stratégie de développement.

La stratégie d'intermédiation financière rurale prônée par l'Association Africaine de Crédit Rural et Agricole (AFRACA) se positionne comme une réponse à cette problématique de par les multiples effets qu'elle développe dans l'espace rural. Elle repose sur trois acteurs clés, à savoir : les institutions financières à caractère bancaire et non bancaire, l'État, et enfin, l'agriculteur (producteur agricole). Chacun de ces acteurs a un rôle spécifique et déterminant à jouer dans le processus de la production agricole. L'inaction de l'un de ces acteurs conduit inéluctablement au blocage du développement de l'agriculture.

Le premier acteur (institutions financières) a l'introduction et le développement de l'intermédiation financière rurale afin d'assurer aux clients ruraux et urbains de meilleurs taux de couverture en matière financière. À cet effet, il importe de noter qu'une institution financière ne peut, à elle seule, offrir ses services à l'ensemble de la population du monde rural. Aussi, la prestation de services financiers devra-t-elle être collégiale et assurée par une multitude d'institutions financières comprenant les banques de développement, les banques rurales ou agricoles, les banques centrales, et bien d'autres institutions non bancaires telles que les institutions de micro finance (IMF), les coopératives d'épargne et d'autres organisations gouvernementales à caractère financier. Cependant, l'implication de cet acteur dans la finance rurale pose toujours problème étant donné que la plupart des institutions financières considèrent l'agriculture comme l'activité à risque, peu rentable ; ce qui explique leur réticence à y intervenir durablement⁹.

C'est pour cette raison que le deuxième acteur (État) a pour rôle de mettre en place un environnement d'appoint susceptible d'attirer et d'accroître les interventions des institutions financières dans le financement des activités rurales. Pour ce faire, l'État et les banques centrales, dans un certain nombre de pays africains, ont pris des dispositions pour augmenter les interventions des banques commerciales dans le financement des activités rurales et celles de la micro finance en mettant en place, notamment de bonnes infrastructures comme les routes, l'électricité et des systèmes juridiques capables d'encourager l'expansion de l'offre des services financiers.

Le troisième acteur est l'agriculteur dont l'importance est souvent sous-estimée. Ce dernier doit devenir, dans nos pays africains, un véritable agent économique, c'est-à-dire produire pour vendre, telle est la tâche attendue de lui. Pour remplir correctement cette mission, l'État est invité à mettre en place des mécanismes d'incitation à la production agricole, à savoir : les infrastructures routières et surtout des routes de desserte agricole, l'organisation de marché, des dispositifs de conservation et d'évacuation des produits, des structures d'encadrement (moniteurs agricoles, ingénieurs

9 Association Africaine de Crédit Rural et Agricole (AFRACA), *Le rôle des banques commerciales dans le financement rural*, IFAD-Nairobi, 2003.

agronomes), la recherche agronomique, l'accès au crédit agricole adapté aux conditions du milieu. Une certaine formation relative à la gestion de prêt est aussi à envisager, car un producteur agricole formé et informé est un bon client.

Comme on peut s'en rendre compte, la participation active de tous les partenaires clés au processus de la production agricole constitue un atout majeur au développement de l'agriculture, à l'accroissement des revenus des agriculteurs, à la diversification des activités agricoles et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

2.1. Intermédiation financière rurale et accroissement des revenus des agriculteurs

La part des ressources publiques hors investissements allouée à l'agriculture dans la quasi-totalité des budgets propres des pays africains ne dépasse guère 10% et ce, malgré la décision de Maputo. L'investissement dans le secteur agricole repose presque essentiellement sur les ressources extérieures (coopération bilatérale et multilatérale) dont la durée, dans le temps, est souvent limitée et les spéculations bien ciblées. En plus, ces ressources n'atteignent qu'une partie infime de la population rurale. C'est pour cette raison que des efforts doivent être engagés en direction des institutions financières bancaires et non bancaires en vue de l'introduction des services financiers durables en milieu rural sans lesquels toutes les déclarations souvent entendues à longueur de journée par divers gouvernements resteront des vœux pieux, sans effets sur l'accroissement de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs.

Mais, en introduisant la finance rurale dans le secteur agricole, il devient possible de soutenir la capacité de la production, et en conséquence, l'émergence dans l'espace rural de nombreuses activités induites de la filière agricole, et contribuer ainsi à l'amélioration des revenus des producteurs agricoles. En effet, le développement de l'agriculture et des activités intra et extracommunautaires, grâce à une amélioration de la productivité agricole, profitera à l'ensemble des ménages ruraux à travers un accroissement de la demande solvable de produits et services locaux, une augmentation des investissements et un accroissement des emplois. Ce qui permettra à ces ménages d'expérimenter une amélioration de leurs conditions de vie et de réduire ainsi leur vulnérabilité aux chocs inattendus.

2.2. Intermédiation financière rurale et diversification des activités

Les études empiriques montrent que l'accès aux services financiers par les producteurs agricoles affecte positivement la diversification des activités économiques en milieu rural¹⁰. En effet, il est possible que l'expansion

10 R. CULL et al., "Inclusion financière et développement : de nouvelles évaluations d'impact", Note d'information, n° 92, CGAP, Washington, DC., 2014.

de l'offre des services financiers en zones rurales s'accompagne d'une intensification des activités non-agricoles qui vont servir de débouchés au secteur agricole. Il est aussi possible que l'effet induit sur les filières de production agricole bénéficie aussi aux agro-industriels, aux commerçants et autres opérateurs économiques du secteur agricole et rural tels que les fournisseurs d'intrants, des prestataires des services financiers et d'autres activités d'appui au secteur agricole telles que les transporteurs, les artisans et les fournisseurs de services. Cet impact sera fortement tributaire du renforcement de capacités des organisations professionnelles agricoles, des structures d'encadrement technique et d'autres intervenants, notamment des organisations non gouvernementales, des opérateurs du secteur financier et du crédit dans le milieu rural.

2.3. Intermédiation financière rurale et réduction de la pauvreté

Les différents effets de l'intermédiation financière rurale, ainsi présentés, contribuent inéluctablement à la réduction progressive de la pauvreté. Ils participent, en effet, à la promotion d'activités génératrices de revenus dont l'effet tendra aussi à freiner l'exode rural, causé principalement par l'absence d'emplois et l'inexistence de bonnes conditions de vie dans le monde rural. Comme mentionné par un nombre croissant d'auteurs, l'accès aux services financiers, en plus d'affecter positivement les revenus des individus et des firmes, contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités aussi bien en milieux urbains que dans les zones rurales.

Grâce à l'inclusion financière, il est possible que certains ménages précédemment en situation de précarité et de vulnérabilité disposent désormais des fonds leur permettant d'entreprendre et de développer des activités génératrices de revenus, de créer des emplois et disposer des mécanismes leur permettant de se prémunir contre un certain nombre de risques¹¹. Les populations vulnérables dont les moyens d'existence reposent sur les activités agricoles et rurales génératrices des revenus subséquents seront moins tentées de quitter l'espace rural, car désormais bénéficiaires directs de l'amélioration de la productivité agricole par l'émergence des services financiers dans l'espace rural.

Il ressort de ce qui précède que l'intermédiation financière rurale, de par ses multiples incidences positives sur les ménages ruraux, constitue une condition *sine qua non* à la transformation des espaces ruraux et à l'émergence des conditions de vie et de travail nécessaires à la croissance économique, à la création des richesses et à la réduction des inégalités. Il n'est donc pas exclu que la facilitation de l'accès des personnes précédemment non-bancarisées aux services financiers soit de nature à permettre l'atteinte des objectifs de développement durable pour la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne.

11 C. STIJN and E. PEROTTI, "The Links between Finance and Inequality : Channels and Evidence", Background paper for World Development Report, World Bank, Washington, DC., 2005.

3. Revue de quelques pratiques d'intermédiation financière rurale en Afrique

Ce troisième temps se propose d'examiner la façon dont le financement de l'agriculture a été mis en place et a fonctionné dans un certain nombre de pays africains. Beaucoup de pays, en effet, ont initié ici et là des tentatives de développement agricole par diverses stratégies d'intermédiation financière rurale. Ces pays ont ainsi développé des mécanismes de financement de l'agriculture par diverses pratiques associant plusieurs partenaires dans le processus de la production agricole, de l'amélioration de la productivité et de la transformation.

Ces stratégies n'ont pas toujours été concluantes dans tous les pays. Certaines ont échoué complètement pendant que d'autres ont donné des résultats mitigés et d'autres encore ont donné des résultats fort intéressants. Parmi les modèles ayant donné des résultats intéressants, il y a lieu de citer l'approche de l'agriculture contractuelle adoptée par le Cameroun, l'approche des banques rurales pratiquée au Ghana, et celle en usage en Swaziland mise en œuvre dans la production des cannes à sucre. Tous ces trois modèles de financement de l'agriculture ont récolté des résultats intéressants du fait qu'ils reposent sur une collaboration étroite de trois partenaires considérés comme étant des acteurs déterminants dans la recherche du développement agricole, à savoir : les institutions financières, les pouvoirs publics (État) et les exploitants agricoles (agriculteurs).

En effet, l'État dont l'une des missions est la gestion des affaires publiques pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des citoyens, a un rôle de la mise en place des mécanismes incitatifs à l'action des institutions financières et des exploitants agricoles. L'implantation des infrastructures de transport, la mise en place d'un cadre réglementaire propice à l'activité bancaire et autres structures financières, la scolarisation en milieu rural, constituent autant d'actions qui relèvent de la compétence des pouvoirs publics et ont une incidence positive non négligeable sur les institutions financières que sur les exploitants agricoles.

De même les institutions financières ont la responsabilité d'asseoir un système financier durable en tant que catalyseur à la production agricole et à l'amélioration des revenus des agriculteurs. Le système financier est, en effet, comparable au sang dans le corps vivant sans lequel la vie en zones rurales est quasiment difficile, les actions s'avèreront impossibles à implanter et à entretenir. Enfin, face aux conditions favorables fournies par les deux premiers partenaires, l'agriculteur pourrait se trouver en position de produire économiquement. Ce qui pourrait enclencher le développement socio-économique en milieu rural.

Comme on peut s'en rendre compte, il existe un lien étroit entre l'accroissement de la production agricole et les interventions des trois

partenaires. Ces derniers doivent pouvoir agir conjointement, car l'inaction de l'un est susceptible de freiner ou de bloquer l'implantation des deux autres dans le processus de l'accroissement de la production agricole. Il convient maintenant, après cette importante observation, de passer à la présentation succincte de chacun de ces modèles.

3.1. Le système d'agriculture contractuelle

L'agriculture contractuelle telle que définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2018) est un système de production agricole fondé sur des accords commerciaux entre les acheteurs de l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs et autres exploitants agricoles. Dans certains cas, cela implique que l'acheteur spécifie le niveau de qualité requis et le prix d'achat, tandis que les agriculteurs s'engagent à livrer la production à une date convenue¹². Le plus souvent, toutefois, des contrats fixent précisément les conditions de production des produits agricoles et de leur livraison dans les locaux de l'acheteur. L'agriculteur s'engage à fournir des quantités convenues d'un produit de culture ou d'élevage, sur la base de normes de qualité et d'exigences de livraison fixées par l'acheteur. En retour, l'acheteur, généralement une entreprise, accepte d'acheter le produit à l'agriculteur, souvent à un prix établi à l'avance. La société s'engage également souvent à assister l'agriculteur, par exemple, par la fourniture d'intrants, une assistance pour la préparation de la parcelle, la fourniture de conseils techniques et l'enlèvement des produits.

En Afrique orientale et australe, on parle parfois de « programmes d'aide aux petits planteurs » plutôt que « d'agriculture contractuelle ». Le Cameroun, dans ses cultures de palmier à huile, a recouru à l'agriculture contractuelle pour développer le modèle de financement approprié. Celui-ci exige, pour ce faire, des obligations entre les partenaires intervenant dans le processus de la production de l'huile de palme dans un marché structuré et stable. En effet, l'existence d'un débouché (marché) constitue un mécanisme d'incitation à l'action des trois partenaires, à savoir : le secteur financier, l'usinier (agro-industrie) et les petits producteurs.

Cette stratégie repose sur la synergie devant exister entre les banques, l'agro-industrie et les petits producteurs créant ainsi une ceinture de collaboration entre les différents partenaires. Quant à l'État, il y intervient dans le cadre de renforcement du partenariat. Chaque partenaire est scrupuleusement tenu à respecter ses obligations sans lesquelles le modèle de financement mis en place ne peut fonctionner. Parmi les résultats obtenus, il y a lieu de noter la bonne gestion de risques sur les crédits aux paysans, le développement des agro-industries et des activités connexes, l'accroissement de la production soutenu par l'existence d'un marché assuré et l'interaction entre les services financiers et les services non financiers.

12 M. PROWSE, *L'agriculture contractuelle dans les pays en développement - une revue de la littérature*, Agence Française de développement, Paris, 2013.

3.2. Le système des banques rurales

Cette stratégie de financement agricole a été mise en place et appliquée par la République du Ghana. Elle a connu un grand succès et a grandement contribué au développement du pays, comme l'a démontré Éric Osei-Bonsu¹³. La stratégie ainsi conçue vise à répondre aux besoins de petits agriculteurs, pêcheurs, artisans, femmes de marché, commerçants et autres micro-entreprises.

Pour ce faire, la banque rurale créée devrait opérer dans un rayon de 40km de son siège social et enregistrée comme une société à responsabilité limitée, dont les actionnaires sont principalement les membres de la communauté rurale. Ses objectifs consistaient, entre autres, à la mobilisation de l'épargne dans les communautés où elle opère, l'octroi des crédits aux clients méritants, la stimulation de l'activité économique dans la zone d'opération, la contribution au développement socio-économique de la zone d'intervention et la réalisation des bénéfices pour les actionnaires. Pour permettre la réalisation de ces diverses missions, la banque rurale bénéficie d'un capital dont le niveau minimum est fixé par la banque du Ghana. Cette dernière a le devoir de fournir des services bancaires aux banques rurales, de contrôler leur fonctionnement et de régler les relations devant exister entre elle et les banques rurales.

Afin de promouvoir et de renforcer le fonctionnement du système bancaire rural, le gouvernement a procédé, en 1991, à la restructuration de ce dernier en le coiffant d'une association des banques rurales « ARB. Apex », qui n'est rien d'autre qu'une sorte de mini-banque centrale. Celle-ci a pour mission de coordonner les banques rurales à travers l'échange d'informations, de rechercher des voies et moyens nécessaires au développement de l'agriculture et de renforcer le rôle des banques rurales en tant qu'instrument de développement national dans les zones rurales.

Cette réforme a permis de supprimer les goulots d'étranglement qui entravaient le développement des banques rurales. Il importe de signaler, dans le même ordre d'idées, l'appui des partenaires au développement qui a aussi apporté un soutien énorme à cette réforme. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale (BM), du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), de l'Agence Danoise de Développement International (DANIDA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Tous ces efforts ont permis aux banques rurales de connaître un grand développement ayant abouti à contrôler, en 2010, 9% du total des dépôts bancaires du pays et ce, grâce à la mobilisation d'une épargne considérable. Celle-ci est à l'origine de l'amélioration des conditions de vie de la population par l'émergence de nouvelles activités socio-économiques,

¹³ Éric OSEI-BONSU et D. ANDAH, « Système de la banque rurale », Communication présentée à l'atelier de l'AFRACA tenu à Kinshasa, 2010.

telles que l'éclairage des rues, la construction des puits d'eau potable, la construction des bâtiments scolaires et des établissements de soins de santé. Les banques rurales apparaissent ainsi comme un stimulant économique dans les communautés rurales et ont, de ce fait, contribué à l'accélération du développement du Ghana par la création d'emplois et toutes sortes d'activités économiques, y compris celles relatives à l'artisanat, au commerce, à l'éducation et aux soins de santé.

Le succès du modèle de financement de l'agriculture par les banques rurales tient à certains atouts, à savoir : un environnement macro-économique politique agricole cohérent, un cadre juridique et réglementaire solide, une volonté politique affirmée du gouvernement par la mise en place d'un cadre incitatif aux institutions financières, un investissement suffisant indispensable au soutien des infrastructures physiques et mise en place d'un fonds nécessaire au renforcement des capacités au niveau des banques et des bénéficiaires des prêts agricoles. L'ensemble de ces éléments a constitué une condition *sine qua non* à la réussite de l'approche de l'intermédiation financière rurale par les banques rurales.

3.3. Le financement de la production des cannes à sucre en Swaziland

Cette troisième forme d'intermédiation financière rurale, pratiquée dans la production des cannes à sucre en Swaziland, a aussi connu un grand succès. Elle repose sur un atout important : une collaboration étroite à l'exemple de l'agriculture contractuelle entre tous les partenaires clés dans le processus de production agricole (le bailleur de fonds, l'agriculteur et l'usinier)¹⁴. En outre, cette approche exige le partage d'informations, notamment sur les services techniques et la vulgarisation devant être assurée par les services financiers.

Le bailleur de fonds s'engage à fournir un financement adéquat et des services techniques appropriés à l'agriculteur afin de produire des cannes à sucre, suivant les exigences de qualité et de quantité, à livrer au bon moment. L'agriculteur, à son tour, s'engage à utiliser avec compétence, toutes les ressources à sa disposition pour la production des cannes à sucre. L'usinier, enfin, promet d'absorber tous les produits à des prix de marché. Il convient d'ajouter que l'usinier et l'institution financière s'engagent à assurer des visites périodiques, des conseils et la vulgarisation auprès des agriculteurs.

Ce modèle de financement comporte de nombreux avantages. Citons, entre autres : le faible risque de défaut, le financement assuré, l'intervention financière efficace, la collaboration entre différents services techniques de commercialisation, de vulgarisation et la facilitation de l'accès au crédit pour les agriculteurs. La réussite de cette forme de financement du secteur

14 DUMISANI, « Meilleure pratique d'intermédiation financière pour la croissance et la création des richesses en Swaziland », Communication présentée à l'atelier de l'AFRACA tenu à Kinshasa, 2010.

agricole a eu tellement de succès que beaucoup de banques commerciales l'ont adoptée et l'ont étendue sur plusieurs cultures, notamment la production du maïs, des fruits, des légumes.

Conclusion

De par son rôle dans le développement économique, d'une part, et des liens qu'elle tisse et entretient avec les autres secteurs économiques, d'autre part, l'agriculture est le seul secteur économique qui a la capacité de créer des emplois sur une base populaire large et de contribuer ainsi à la redistribution des revenus et à la réduction de la pauvreté. Malgré cette triple importance, le secteur agricole, en Afrique subsaharienne, accuse encore beaucoup de retard dans son développement, faute d'une approche cohérente de son financement.

En effet, parmi les causes responsables de l'état du sous-développement de l'agriculture en Afrique, il y a notamment la non implication des services financiers en milieu rural ainsi que le manque de concours des autres acteurs jugés déterminants dans le processus de promotion de la production agricole. L'échec des politiques agricoles menées en Afrique tient, en effet, à ces deux conditions souvent insuffisamment prises en compte dans les diverses stratégies agricoles mises en place.

L'introduction des services financiers dans l'agriculture constitue une condition nécessaire, mais pas suffisante au redressement de ce secteur. En effet, la collaboration étroite entre les partenaires clés, compte tenu de leur rôle respectif dans la production agricole, constitue un élément déterminant pour un financement agricole efficace. Il s'agit d'abord de l'État et ensuite de l'agriculteur dont l'importance est malheureusement souvent négligée par de nombreux pays africains.

La participation active de tous les partenaires clés au processus de la production agricole constitue l'atout majeur de toute approche d'intermédiation financière rurale durable. L'État doit favoriser la création d'un environnement propice à la promotion de l'intermédiation financière rurale et à l'expansion du crédit agricole. Ces conditions permettent ainsi de créer un climat favorable à l'action de l'agriculteur, d'abord, au développement de l'agriculture, ensuite, et à la création d'emplois importants et des richesses diversifiées en milieu rural.

Pour terminer, il importe de noter que les trois modèles ainsi décrits de l'intermédiation financière rurale devraient être considérés comme des sources d'inspiration pour une réflexion en matière d'intermédiation financière rurale plutôt qu'une transposition des pratiques sans prise en compte préalable du contexte local ou des spécificités de chaque pays. ■